

Mise en œuvre du Conseil d'Orientation Anticipé Guide méthodologique – Professeurs Principaux de première

Préambule

L'orientation est un processus : chaque jeune construit son parcours progressivement, tout au long de sa scolarité et au-delà. L'ensemble de la communauté éducative participe au développement de cette capacité à s'orienter tout au long de la vie, dès le collège notamment, avec la mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations. Au lycée, à travers le Conseil d'Orientation Anticipé, le Professeur Principal aide les élèves de Première à se projeter au-delà du baccalauréat et à préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur ou sur le marché du travail.

Le Conseil d'Orientation Anticipé est délivré dans le temps réservé à l'entretien d'orientation personnalisé. Cet entretien peut être organisé pendant les heures d'accompagnement personnalisé au lycée.

Le dispositif d'accompagnement personnalisé comprend un volet « orientation ». Le conseil d'orientation anticipé s'articule avec l'ensemble des activités de ce volet. Ces dernières participent au déploiement du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF).

De la classe de seconde à la classe de terminale, les objectifs et les contenus de ce volet évoluent conformément au guide académique de mise en œuvre du PDMF – nouvelle version – rentrée 2011.

En conséquence, le conseil d'orientation anticipé, en classe de première, constitue pour les jeunes un pré-bilan personnalisé sur la réflexion qu'ils mènent quant à leur parcours de formation général, technologique ou professionnel, en cours de construction.

I- La mise en œuvre du Conseil d'Orientation Anticipé

I-1 Pour les jeunes

a) L'objectif : développer la capacité à s'orienter

Il s'agit de permettre aux jeunes de développer des compétences propres à la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) définit les trois dimensions constitutives de cette capacité à s'orienter :

- La découverte des métiers et du monde socio-économique
- La découverte des systèmes de formation
- L'auto-évaluation et la connaissance de soi

Ces compétences favorisent la construction d'un projet post-bac.

b) L'opérationnalisation : à travers la démarche d'orientation active

La démarche d'orientation active, dont le but est de limiter les échecs dans les premières années de l'enseignement supérieur, permet aux jeunes :

- De recevoir une information claire et objective sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur et de se l'approprier.
- De disposer d'un temps suffisant pour construire son projet d'orientation post-bac en amont de la saisie des candidatures sur le portail Admission Post Bac (APB)

Cette démarche spécifique, intégrée au Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, se déroule pendant le cycle terminal (classe de première et terminale). Elle comprend cinq étapes :

- L'information
- Le conseil personnalisé
- La préinscription sur le portail unique Admission Post Bac (en terminale) / Connaissance du portail (en première)
- L'admission dans l'enseignement supérieur
- La réorientation éventuelle après une première année dans l'enseignement supérieur.

Ces cinq étapes de l'orientation active, étroitement liées entre elles, peuvent à certains moments se chevaucher.

Les jeunes des classes de première sont concernés par les trois premières étapes : l'information, l'entretien personnalisé sous la forme du conseil d'orientation anticipé et la connaissance du fonctionnement et du calendrier de préinscription dans l'enseignement supérieur sur le portail unique Admission Post Bac (APB).

I-2 Pour les Professeurs Principaux

a) L'objectif : Conduire les jeunes à développer les compétences relatives à la capacité à s'orienter

« Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes. Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée. » (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - DGESCO)

La capacité à s'orienter est constituée d'un ensemble de compétences développées spécifiquement dans le programme pédagogique du PDMF. Il s'agit :

- Des **connaissances** sur l'environnement socio-économique, les métiers et les systèmes de formation,
- Des **attitudes** (motivation, curiosité, autonomie dans les démarches...),
- Des **capacités** à s'auto-évaluer (par exemple repérer ses points forts, ses points faibles et les leviers pour les surmonter...).

Cf. Annexe 1 : compétences du PDMF

Mais aussi des compétences transversales dont les suivantes :

Savoir utiliser les sources d'information et de conseil.
Sélectionner des informations, en fonction de critères donnés, dans des situations de communication diverses (écrit, audiovisuel, multimédia, échanges oraux...).
Savoir s'auto-évaluer dans les domaines des méthodes de travail et des résultats scolaires.
Evaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients (savoir faire des compromis et savoir prévoir des solutions alternatives).
Savoir travailler en équipe.
Savoir construire et utiliser des démarches d'observation.

Le Conseil d'Orientation Anticipé en première participe à l'acquisition de certaines de ces compétences.

b) Mener l'entretien personnalisé d'orientation et délivrer le conseil d'orientation anticipé

L'entretien personnalisé d'orientation et le conseil d'orientation anticipé interviennent au cours d'une étape charnière de l'adolescence marquée par de profonds remaniements physiques et psychologiques parfois déstabilisants. Cette période principalement caractérisée par la quête d'une identité propre soulève chez les jeunes de nombreux questionnements sur soi et son devenir, particulièrement réactivés par les questions d'orientation : Qui suis-je ? Qui ai-je envie de devenir ? Quel homme ou quelle femme serai-je dans quelques années ? Ces questions entraînent des incertitudes et des doutes sur ses capacités à évoluer et réussir.

Dans ce contexte, l'entretien personnalisé d'orientation est un temps de dialogue et d'échange constructif. Le conseil d'orientation anticipé répond aux besoins de chaque jeune pour l'aider dans la construction de son parcours de formation post-bac. Si les incertitudes persistent et inhibent le lycéen dans sa capacité à se projeter, il sera fait appel au Conseiller d'Orientation-Psychologue du lycée.

En conséquence, le conseil d'orientation anticipé doit permettre une orientation positive :

- Mettre le jeune en situation de réflexion sur soi et son projet post-bac en suscitant l'intérêt et l'ouverture,
- Accompagner le questionnement sur les poursuites d'études et l'insertion professionnelle en développant l'ambition,
- Mobiliser la motivation pour le parcours de formation en cours de construction,
- Guider le jeune dans ses recherches et faciliter la prise de décision en orientation.

La fiche d'auto-évaluation constitue le support à la construction de ce dialogue. Pendant l'entretien personnalisé d'orientation, le jeune présente oralement à son professeur principal sa fiche d'auto-évaluation. La dernière rubrique « Quel(s) conseil(s) m'a ou m'ont été formulé(s) par mon professeur principal ? » est complétée par le jeune avec l'appui de son professeur à la fin de l'entretien.

A l'issue de ce conseil, le jeune pourra, s'il le souhaite, demander un conseil complémentaire sur son choix de poursuite d'études aux différentes composantes de l'enseignement supérieur. Pour l'année 2011-2012, le conseil complémentaire pourra être demandé au cours des manifestations académiques et locales (salons, forums, journées portes ouvertes...). En parallèle, une expérimentation donnera la possibilité aux lycéens de première d'un échantillon d'établissements de compléter leur fiche d'autoévaluation directement sur l'ENT ou le webclasseur orientation et de faire appel à l'une des universités volontaires pour traiter les demandes de conseil complémentaire par voie électronique.

Cette fiche prend en compte le caractère progressif de la construction du projet post-bac : « en première, la projection raisonnée et argumentée vers le post-bac ; en terminale, la définition d'une stratégie et la finalisation des choix » (Pour aider vos élèves - Guide pratique du professeur de lycée – Première et Terminale - ONISEP 2011).

Tous les élèves et leur famille sont en droit de solliciter un entretien de conseil auprès d'un Conseiller d'Orientation – Psychologue (CO-P). Toutefois, le CO-P de l'établissement peut être sollicité par les jeunes dès lors :

- Qu'ils sont en difficulté pour mener une réflexion,
- Que les conseils donnés par le lycée et les composantes de l'enseignement supérieur sont divergents,
- Que les conseils ne vont pas dans le sens du projet du jeune.

• Une posture spécifique du Professeur Principal

Dans le temps réservé à l'entretien d'orientation personnalisé, il est demandé au Professeur Principal de se décentrer de sa fonction d'évaluateur pour appréhender le jeune dans sa singularité. La fiche d'auto-évaluation aide le professeur à occuper cette posture. La fonction d'accompagnement et de guidance, inhérente aux objectifs du conseil d'orientation anticipé (cf. paragraphe I-2 b), contribue à une meilleure transition entre l'enseignement secondaire et supérieur.

Le Professeur Principal ne doit donc pas perdre de vue que la construction des choix d'orientation post-bac s'effectue progressivement tout au long de la scolarité au moins jusqu'à l'ouverture du portail Admission Post Bac (de janvier à mars durant l'année scolaire de terminale) et au-delà.

Le Professeur Principal pourra expliciter sa posture à chacun de ses élèves afin de faciliter la relation de confiance réciproque.

Dans cette étape de recherche active, il s'agit d'encourager les jeunes à explorer tous les possibles au regard de leur profil. Néanmoins, l'objectif intermédiaire est pour le jeune de formuler des vœux post-bac raisonnés, sincères et variés en classe de terminale.

Dans l'hypothèse où le projet de l'élève évolue, le conseil d'orientation anticipé n'en exclut pas un autre, qui serait donné en classe de terminale par le lycée et éventuellement par les composantes de l'enseignement supérieur. Cette possibilité offrirait une nouvelle opportunité de dialogue pour les jeunes qui en auraient le plus besoin.

Les centres d'intérêt, les goûts, les valeurs, la motivation, le rapport du jeune au travail scolaire et les résultats, évoluent au fur et à mesure des expériences réalisées et des connaissances acquises. Une attitude d'écoute, de bienveillance et de respect du jeune est de rigueur.

• Les déterminants de l'orientation influencent les décisions prises par les jeunes et leur famille

Les facteurs, présentés en annexe 2, influencent les choix d'orientation. Ils participent à l'élaboration du projet et déterminent les décisions prises par le jeune et sa famille lors de la saisie des vœux sur le portail unique Admission Post Bac. Il est donc essentiel pour le Professeur Principal de connaître les déterminants de l'orientation dans le cadre du conseil d'orientation anticipé.

III – Rôle complémentaire des acteurs du système éducatif :

Le PDMF engage l'ensemble de la communauté éducative au service du devenir des élèves. Le chef d'établissement, les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, en sont les intervenants principaux, mais elle implique aussi, chacun dans son champ de compétences, le professeur-documentaliste, le médecin de l'Éducation nationale, l'assistant de service social, le conseiller principal d'éducation et le coordonnateur d'action de la mission générale d'insertion (MGI). Elle associe par ailleurs des partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale afin de mieux appréhender le monde du travail ou préparer une insertion professionnelle.

Le professeur principal de première et le CO-P s'associent en complémentarité :

Rôle du **professeur principal** :

- coordonner les actions d'éducation à l'orientation menées dans les séquences spécifiques ou à travers les différentes disciplines,
- assurer la liaison entre tous les membres de l'équipe éducative, la complémentarité des initiatives et le suivi des actions,
- conduire le dialogue avec chaque élève et sa famille, mener les entretiens personnalisés d'orientation, travailler en étroite collaboration avec le conseiller d'orientation-psychologue et avec les autres acteurs, notamment les partenaires extérieurs,
- faciliter l'information sur le monde socio-économique, les formations, l'emploi et l'insertion professionnelle.

Rôle du CIO et du Conseiller d'Orientation-Psychologue :

Le CIO est centre ressources sur les systèmes de formation, les procédures d'affectation, les professions et l'insertion.

Chaque élève et chaque famille sont en droit de solliciter le conseil expert du CO-P ; le professeur principal de première et l'équipe éducative peuvent également faire appel à lui chaque fois qu'une problématique individuelle d'adaptation ou d'orientation s'avère complexe.

Sans oublier les Parents :

Les parents font partie intégrante de la communauté éducative. Ils jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants. Ils sont étroitement associés aux procédures et décisions aux différentes étapes du parcours scolaire. Le Professeur Principal en première et le Conseiller d'Orientation-Psychologue peuvent donc être amenés à rencontrer les parents dans le cadre de la mise en œuvre du Conseil d'orientation Anticipé.

IV – Calendrier académique

Séquence 1 : L'information - De novembre 2011 à mars 2012

Les élèves des classes de première doivent se représenter le schéma des études supérieures de manière de plus en plus précise et se repérer entre les formations professionnelles (DUT, BTS...) accessibles dès la première année post-bac, distinguer les formations sélectives (DUT, BTS, CPGE ...) des formations non sélectives, les licences...

Toutes les actions sur l'exploration de l'environnement socio-économique et des métiers en lien avec le programme du PDMF relèvent de cette première séquence. Toutefois, le professeur principal peut être amené à délivrer de l'information sur les formations supérieures aux jeunes dans le cadre du Conseil d'Orientation Anticipé.

Objectifs pour les lycéens de première :

- Explorer les différentes filières de formations accessibles au regard de leur profil
- S'appropriier l'information

En vue de se préparer à la formulation des vœux post-bac sur le portail unique Admission Post Bac (APB)

Objectifs pour les enseignants des lycées :

- Donner ou conduire le jeune à recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation (BTS, CPGE, licence, DUT...),
- Apprendre aux lycéens à rechercher des informations utiles dans l'élaboration de leurs choix.

Objectifs pour les composantes de l'enseignement supérieur :

- Communiquer sur leurs formations : objectifs, contenus d'enseignements, capacité d'accueil, taux de réussite aux examens, taux d'insertion professionnelle, mise en évidence des séries de bac privilégiées pour y réussir,

Sur les sites internet propres aux établissements, sur le site internet du portail unique Admission Post Bac.

Séquence 2 : Le Conseil d'Orientation Anticipé - De février à avril 2012

Objectifs pour les lycéens de première :

- Savoir s'auto-évaluer et se connaître
- S'approprier les informations les plus utiles dans l'élaboration de leurs choix.

Objectifs pour les enseignants des lycées :

Dans le cadre du Conseil d'orientation Anticipé, amener les jeunes :

- à faire le point sur les connaissances collectées,
- à déterminer leurs priorités (avantage et contraintes) pour faire acte de candidature dans l'enseignement supérieur,
- à ouvrir les possibles.

Objectif pour les composantes de l'enseignement supérieur :

A l'issue du conseil d'Orientation Anticipé :

- Donner un avis consultatif sur les choix de poursuite d'études,

Seulement aux jeunes qui en formuleront la demande.

Séquence 3 : La connaissance de la procédure d'inscription nationale APB - Entre avril et juin 2012

Un temps sera consacré au maniement du portail Admission Post Bac : www.admission-postbac.fr

Objectifs pour les lycéens de première :

- Connaître le volet « Informations » du portail Admission Post bac (APB)
- Connaître le fonctionnement de la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur (étapes et calendrier national)

Objectifs pour les enseignants des lycées :

- Guider les lycéens sur le portail Admission Post Bac, en particulier sur le volet « Informations »
- Informer du déroulement et du calendrier

V- Pour aller plus loin...

Les références :

- Circulaire interministérielle du 24 juin 2011 relative au conseil d'orientation anticipé dans le cadre de la démarche d'orientation active pour la rentrée 2011- B.O n°31 du 1^{er} septembre 2011
- Circulaire ministérielle du 18 mai 2011 relative à l'Orientation Active en cycle terminale
- Circulaire académique du 15 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du conseil d'orientation anticipé

- Circulaires académiques du 5 septembre 2011 pour les chefs d'établissement du second degré public et du 9 septembre pour les chefs d'établissement second degré privé relatives à la préparation de l'orientation, année scolaire 2011-2012 : Mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des formations aux collèges et aux lycées.
 - ➔ Cf. fiche action n° 4 « l'orientation active au cycle terminale » - guide académique d'aide à la mise en œuvre du PDMF Nouvelle édition rentrée 2011
 - ➔ Cf. fiche n° 6 « l'entretien personnalisé d'orientation en première » - guide académique d'aide à la mise en œuvre du PDMF Nouvelle édition rentrée 2011

- Réforme du lycée – B.O spécial n°1 du 4 février 2010
- Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie

Les ressources :

www.onisep.fr

www.admission-postbac.fr

www.ac-toulouse.fr (espace des personnels, « orientation », « PDMF », « Zoom sur l'orientation active »)

<http://eduscol.education.fr>

www.monorientationligne.fr

ANNEXE 1 - COMPETENCES DU PDMF

PDMF – ÉLÉMENTS POUR L'ÉLABORATION D'UNE PROGRESSION PÉDAGOGIQUE AU LYCÉE Classe de Première Générale, Technologique et Professionnelle

Activité dominante : Se projeter vers le post bac, raisonner, argumenter

Objectifs : - Construire une représentation de l'enseignement supérieur

- Étudier au moins un secteur d'activités, son évolution dans le temps et son organisation dans l'espace régional, national et européen

- Préparer l'insertion professionnelle

Temps forts : Dans le cadre des actions de la démarche d'orientation active

3 séquences : information (salons, Forums, JPO...), conseil(s), connaissance du portail APB

Nouveauté 2011 - Entretien d'orientation personnalisé : Mise en œuvre du Conseil d'Orientation Anticipé par le Professeur Principal de première

Compétences à développer (connaissances, capacités et attitudes)

Métiers et organisations	Formations	Auto-évaluation – connaissance de soi
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer des facteurs de contexte qui pourraient influencer l'évolution d'un secteur professionnel - Identifier différents secteurs professionnels et métiers en lien avec sa série de bac - Repérer la place respective des femmes et des hommes dans le travail - Distinguer les différentes formes d'entreprises et d'organisations - Décrire des parcours particuliers de vie professionnelle - Identifier différents canaux d'offres d'emplois - Se préparer à l'entrée sur le marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les prérequis nécessaires à certaines formations et certains concours - Mettre en valeur la nécessité de se former tout au long de la vie avec des exemples - Identifier et différencier les filières supérieures propres à sa série de Bac - Comparer les statistiques de réussite au diplôme, de poursuite d'études, d'insertion de différentes formations en fonction du bac préparé - Repérer la variété des parcours possibles - Situer des établissements proposant la même formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un entretien, rédiger une lettre de motivation, un CV - Faire le bilan de ses talents, de ses intérêts, de l'évolution de ses projets - Mesurer ses chances d'être admis dans une formation supérieure - Identifier les contraintes et mesurer leur impact sur ses choix de formation - Identifier l'évolution de ses représentations à l'issue des différents contacts avec les formations de l'enseignement supérieur - Argumenter sur les choix de formations envisagés

Exemples d'activités en complément de la participation des lycéens aux manifestations académiques et locales

- Conférences de professionnels, anciens élèves...
- Simulation d'entretiens de sélection, rédaction d'une lettre de motivation pour une formation donnée...
- Étude de parcours professionnels à partir de textes, de films...
- Rédaction de biographies ou d'histoires de vie
- Débats en classe, compte-rendu, exposés...
- Organisation d'une expo métiers, d'un salon...
- Mise à jour du passeport orientation formation – webclasser orientation

Source : Eduscol – 15 repères pour la mise en œuvre du PDMF - repère 11 / Académie de Toulouse – SAIO – Novembre 2011 – guide méthodologique C.O.A

ANNEXE 2 – LES DÉTERMINANTS DE L'ORIENTATION

Auto-évaluation et connaissance de soi	Connaissance des parcours de formation	Connaissance des métiers et des organisations
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Résultats scolaires et points forts. <input checked="" type="checkbox"/> Intérêts pour les disciplines scolaires et motivation. <input checked="" type="checkbox"/> Attitude par rapport à l'activité scolaire et au travail scolaire. <input checked="" type="checkbox"/> Goûts et centres d'intérêts en dehors du lycée. <input checked="" type="checkbox"/> Ambition. <input checked="" type="checkbox"/> Les capacités, les aptitudes (manuelles, techniques, intellectuelles, compréhension, logique...) <input checked="" type="checkbox"/> Le caractère (motivations, intérêts, créativité, autonomie, sociabilité). <input checked="" type="checkbox"/> La confiance en soi. <input checked="" type="checkbox"/> Le genre (représentations sexuées des formations et des métiers). <input checked="" type="checkbox"/> Conditions physiques et de santé. <input checked="" type="checkbox"/> Les moyens financiers (transport, internat, équipement, frais de scolarité). <input checked="" type="checkbox"/> L'origine sociale et la structure familiale (déterminismes sociaux) <input checked="" type="checkbox"/> L'opinion des parents sur le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Le contenu des enseignements, les objectifs, les options, les horaires. <input checked="" type="checkbox"/> La poursuite d'études, les passerelles possibles. <input checked="" type="checkbox"/> La durée des études. <input checked="" type="checkbox"/> Le temps de travail personnel nécessaire, l'emploi du temps de la semaine. <input checked="" type="checkbox"/> Taux de réussite aux examens <input checked="" type="checkbox"/> L'insertion professionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Le matériel nécessaire (documentations, outils, tenue, coût des études). <input checked="" type="checkbox"/> L'environnement : locaux, internat, demi-pension, les conditions de vie. <input checked="" type="checkbox"/> La situation géographique des établissements et leur éloignement du lieu de domiciliation (trajet, internat...). <input checked="" type="checkbox"/> Les conditions d'admission (pré-requis / inscription Admission Post Bac ou autre : avec dossier, sur concours, avec épreuves écrites et/ou orale / nombre de places disponibles). <input checked="" type="checkbox"/> L'accessibilité (jeunes en situation de handicap) 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Descripteurs des métiers (activités professionnelles, conditions d'accès, qualités requises, avantages et inconvénients perçus, secteurs d'activités, horaires) <input checked="" type="checkbox"/> L'ambiance et les conditions de travail <input checked="" type="checkbox"/> Les évolutions de carrières possibles, promotions, reconversion et salaires. <input checked="" type="checkbox"/> La stabilité de l'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Les débouchés et les possibilités de mobilité professionnelle. <input checked="" type="checkbox"/> La mobilité géographique <input checked="" type="checkbox"/> Compatibilité avec le projet de vie (famille, loisirs...).
<p>Comment apprendre à se connaître et s'auto-évaluer ?</p>	<p>Comment découvrir les parcours de formation ?</p>	<p>Comment découvrir les métiers et l'environnement socio-économique ?</p>
<p><u>Par une réflexion personnelle menée :</u> Avec les personnes de son environnement : parents, amis, le professeur principal, les enseignants, le professeur documentaliste... Avec le Conseiller d'Orientation-Psychologue A travers les ressources en orientation : - Ses expériences collectées dans le web classeur orientation, - Au CDI avec le kiosque de l'ONISEP, - Avec les activités proposées pendant les heures d'accompagnement personnalisé, - Dans les disciplines scolaires, - Au CIO où sont proposés des outils d'aide à l'orientation et des entretiens de conseil.</p>	<p><u>Par un dialogue entre le jeune et tous les acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur :</u> Au cours des manifestations académiques et locales (Salon INFOSUP, salon Sup'Nord Est, salon Sup'pyrénées, forums, journée d'immersion dans l'enseignement supérieur, Journées Portes Ouvertes...) A l'issue de conseil d'orientation anticipé, en demandant un avis consultatif sur ses choix de poursuite d'étude, notamment aux universités. Des ressources pour préparer ce dialogue : - Au CDI avec le kiosque de l'ONISEP, - Le site internet de l'ONISEP, - Les sites internet propres aux établissements.</p>	<p><u>Dans le cadre d'actions partenariales :</u> Au cours de rencontres avec des professionnels (conférences, débats, forum des métiers ...) Echanges avec les personnes de l'entourage : parents, amis de la famille, enseignants... In situ, au cours de visites d'entreprises et/ou de stages en milieu professionnel. Avec les ressources en orientation : - Ses expériences collectées dans le webclasseur orientation, - Au CDI avec le kiosque de l'ONISEP - Le site internet de l'ONISEP (clips vidéo) - Les sites internet propres aux fédérations professionnelles, - Au CIO où sont disponibles en libre accès les productions de l'ONISEP et des productions spécifiques.</p>